



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le mardi 13 avril
Sous la présidence de M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation
et la coprésidence
de M. Noel DIMARCQ
Vice-Président Recherche

N°5/2021

ÉTAIENT CONNECTÉS : Mme ADAM Carine, M. ALLEGRET Jean-Pierre, Mme AYERBE Cécile, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Michaël, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, Mme BOISSELIER Pauline, M. BONCOMPAGNI Éric, M. BORGESE Franck, M. BURGER Alain, M. CAILLER Bruno jusqu'à 17H10, M. CRISTOFARI Gaël, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. DELLAMONICA Jean, Mme DEMARIA Samira jusqu'à 17H30, M. DEMESLAY Christopher, M. DOUAI Ali à compter de 15H00, M. ESPALLARGAS Jean-Philippe jusqu'à 17H00, Mme FEDELE Carine jusqu'à 17H45, Mme GIACALONE Marjorie, Mme GIBART Laetitia, Mme GUIZOUARN Hélène, Mme GWIZDEK Carole, Mme HAYOTTE Meggy, Mme HERITIER Camille, M. LAHAYE Paulin, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MIGLIACCIO Claire, M. MORETTI Laurent, Mme N'AIT BOUDA Faiza jusqu'à 17H45, Mme PERALDI Marie-Agnès, M. PETIT Éric, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. RASSE Paul, Mme ROMERO Margarida, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, M. SERRANO Benjamin, Mme SESSA Virginie, M. SIIRIAINEN à compter de 15H00, M. STEF Jimmy, M. THOMIN Jean-Louis, Mme TURK Pauline, Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme WALLISER Elisabeth jusqu'à 16H50, M. ZUCKER Arnaud jusqu'à 16H15,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme BATAZZI Claudine à M. RASSE Paul, M. BURRONI Gaël à Mme BOISSELIER Pauline, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick à M. BORGESE Franck, Mme CHRISTIANS Elisabeth à M. AZOULAY Stéphane, Mme COURTIN Christine à Mme TURK Pauline, M. DA SILVA NEVES Florentino et Mme EL SAYED Eva à M. ESPALLARGAS Jean-Philippe, M. HASSANALY-GOULAMHOUSSEN Rahim à Mme GIBART Laetitia, Mme HUEBER Anne-Odile à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. ZUCKER Arnaud jusqu'à 16H15, M. DOUAI Ali à M. LECOUTEUX Guilhem jusqu'à 15H00, M. SIIRIAINEN Fabrice à M. ALLEGRET Jean-Pierre jusqu'à 15H00, M. ZUCKER Arnaud à M. DIMARCQ Noël à compter de 16H15,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BARBIER Claire, M. BLANC Frédéric, M. BOUISSOU Stéphane, M. BRUNY Rémy, Mme CERZO Delfine, M. COURDE Clément, M. DIEDERICHS Thibault, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GOSSELET Ryan, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme LASRY Sarah-Kelly, Mme MALE Margaux, M. RABIER Quentin, M. REVELLI Gabriel, M. ROUSSEAU Sylvain, M. SOFIA Pierre Niccolo, M. VEZIAN Anthony

INVITÉS CONNECTÉS : Mme ASKENAZY-GITTARD Florence, M. BARONE Pierre, Mme BARRAL Mireille, Mme BERTOLOTTO Corinne représentant M. COUNILLON Laurent, M. CAMINADA Alexandre, M. CASTILLO Laurent, M. CREMOUX Pascal, M. DARMON David, M. HUMBERT Olivier, Mme LABRUNHIE Julie, M. LAGADEC Éric, Mme MANEAU Isabelle, Mme MERIAUX Stéphanie, M. QUILLIER Patrick, Mme SABOURAULT Cécile, Mme TOURNOIS Nadine, Mme VUILLEMIN Anne.

M. AZOULAY ouvre la séance à 14H05.

Il fait part, en préambule, du décès de M. Robert CHIGNOLI, enseignant-chercheur en informatique et rend hommage à son engagement au sein de l'Établissement où il occupa notamment la fonction de Directeur de l'IUT.

Conseil Académique n°5 du 13 avril 2021

I.- Vie Universitaire

I.1.- Propositions de la commission « Initiatives Etudiantes » du 31 mars.

M. BARONE présente les propositions de la commission (cf document en annexe).

Il rappelle que compte tenu du contexte particulier, comme pour les précédentes commissions, peu de dossiers ont été présentés et précise que seuls 3 dossiers ont été retenus sur les 8 examinés, les autres n'ont pu être éligibles car ils ne respectaient pas les critères de financement précisés dans la charte ou ont été reportés car la commission les a jugés insuffisamment aboutis.

Il rappelle que la commission est composée de représentants étudiants des différents conseils, de membres du CAC et de personnalités extérieures représentant notamment la DDJSCS, le CROUS et le Département 06.

Les propositions de la Commission Initiatives Etudiantes sont approuvées avec 51 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

II.- Formation

II.2.- Dispositif TUT'TOP

M. AZOULAY informe que, dans le cadre des mesures liées à la crise sanitaire, le gouvernement a lancé le plan « 20 000 emplois étudiants » afin de permettre aux universités de développer des missions de tutorat et d'accompagnement des étudiants par leurs pairs. Ce plan a donné lieu à l'attribution d'une enveloppe conséquente distribuée aux établissements au prorata du nombre d'inscrits en L1 qui permet de proposer un dispositif ouvert aux étudiants de l'ensemble des composantes aux différents niveaux afin de répondre à un réel besoin.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à Mme MERIAUX en charge de la mise en œuvre de ce dispositif.

Mme MERIAUX précise que le projet Tut'Top a été développé à partir du mois de janvier 2021 suite aux annonces faites par le Ministère de l'Enseignement Supérieur en décembre 2020. Le choix d'UCA a été de proposer un tutorat aux étudiants de L1 à M2 et de permettre à des étudiants de L2 jusqu'au doctorat de devenir tuteurs en étant formés pour remplir cette mission. L'enjeu du dispositif est de proposer un accompagnement méthodologique, pédagogique, social, administratif et logistique afin de répondre à la fois de manière disciplinaire et transversale aux besoins des étudiants. Une dimension internationale permettant de répondre aux besoins spécifiques d'accompagnement des étudiants en mobilité internationale a également été prise en compte.

Une première phase du projet concerne la formation des futurs tuteurs qui peuvent suivre un ensemble de contenus d'enseignements en ligne après inscription sur une plateforme (<https://univ-cotedazur.fr/tuttop>). La formation de 12 heures se décline en trois parties : connaissance de son environnement universitaire, acquisition de compétences personnelles et comportementales et acquisition de compétences interactionnelles. Une charte est soumise aux tuteurs et aux tutorés afin de permettre à que chacun de s'engager en connaissance de cause. Des enseignants responsables référents sont également présents, sur chaque composante, pour encadrer et guider les étudiants tuteurs et tutorés. A l'issue de la formation l'étudiant tuteur peut s'engager sur 5, 10 ou 15 heures par semaine pour un effectif de 3 à 9 tutorés. Au terme de cette expérience l'établissement délivrera à l'étudiant tuteur un certificat Tut'Top attestant une compétence liée à la formation et à l'accomplissement d'une mission de tutorat. Un open-badge est également envisagé avec une version spécifique pour ceux qui auront mené leur mission de tutorat dans le cadre de la mobilité internationale afin de valoriser la compétence linguistique. Le certificat Tut'Top sera donc proposé à la validation du Conseil pour pouvoir être délivré, d'ici la fin de l'année, à l'ensemble des étudiants ayant mené l'expérience de tutorat jusqu'au bout.

Mme MERIAUX indique ensuite que des indicateurs d'évaluation ont été associés au dispositif et qu'ils portent sur le nombre de tuteurs, leur satisfaction concernant la formation, le nombre de tutorés encadrés, le taux de réussite des tutorés et le nombre d'activités Moodle (et autres) mises en place dans le cadre du tutorat.

Une première enquête de satisfaction auprès des tuteurs et tutorés a été menée à mi-parcours et une seconde est prévue en fin d'année universitaire afin d'évaluer l'utilité du dispositif pour l'ensemble des étudiants concernés. L'objectif qui était le recrutement de 200 tuteurs missionnés d'ici la fin de l'année, est presque atteint puisqu'à ce jour 162 recrutements ont été effectués par le biais de contrats-étudiants et 36 tuteurs formés restent en attente de tutorés (les compétences disciplinaires des tuteurs n'étant pas toujours en adéquation avec les attentes des tutorés). Le nombre de tutorés inscrits est à ce jour de 466 sur l'ensemble de l'établissement dont 420 ont trouvé un tuteur.

M. AZOULAY remercie Mme MERIAUX pour sa présentation et pour la mise en place, en urgence, du dispositif.

Mme MERIAUX précise qu'à l'approche des examens les inscriptions des tutorés continuent à se poursuivre, alors que les candidatures de tuteurs sont, à présent, beaucoup moins nombreuses. Elle répond ensuite à la demande de Mme MIGLIACCIO que le manque de tuteur concerne plus particulièrement Polytech où un certain nombre d'inscrits ne sont pas allés au bout de leur formation. Elle précise à la demande de M. LEGRAND, que les domaines où le dispositif a rencontré le plus vif succès sont « sciences et technologies » et « sciences de la vie ».

M. AZOULAY informe qu'une dotation de l'ordre de 900 000 € va être perçue pour le financement du dispositif. Il rappelle qu'un double objectif était visé : d'une part fournir un emploi-étudiant à certains étudiants et d'autre part accompagner des étudiants qui rencontraient des difficultés d'ordre disciplinaire, méthodologique ou même psychologique (en permettant une réorientation des étudiants par les tuteurs vers les structures adéquates). Il souligne que le retour des étudiants est très positif et que la dotation ministérielle a permis d'accélérer la mise en place d'un dispositif que l'établissement avait déjà envisagé.

Il est rappelé que les étudiants sont tenus de subir une évaluation sous forme de QCM pour valider leur formation. Mme HERITIER se félicite de ce dispositif mais regrette que la présentation qui en a été faite n'ait pas fait apparaître les modalités relatives à la rémunération des étudiants. Mme MERIAUX précise que les étudiants sont rémunérés à hauteur du SMIC auquel s'ajoute un temps de préparation de 0,5 SMIC pour un engagement sur 5 ou 10 ou 15 heures par semaine, et M. AZOULAY souligne qu'afin d'accélérer le versement de la rémunération une dématérialisation des contrats a pu être mise en place.

Il précise enfin que des discussions sont en cours pour l'obtention de nouveaux crédits l'année prochaine et que l'objectif est de pérenniser cette formation à l'avenir afin que tous les étudiants qui aspirent à mener une mission de tutorat puisse la suivre.

Aux interrogations de M. CRISTOFARI sur la manière d'apprécier l'impact concret sur le court et le moyen terme, Mme MERIAUX répond que des enquêtes anonymes ont été mis en place et qu'en ce qui concerne le moyen terme il convient de voir, dans l'hypothèse où le dispositif serait pérennisé, l'évolution sur les semestres suivants en fonction des résultats d'examen.

Aux interrogations de M. CAILLER sur les taux de rémunération appliqués, M. AZOULAY précise qu'il s'agit du SMIC horaire et Mme MERIAUX indique que l'ajout d'un temps de préparation de 0,5 smic a permis de reprendre les taux précédemment votés par les instances d'UNS.

Elle répond ensuite à Mme PERALDI que le tutorat des étudiants en Médecine a été cette année aligné sur ce dispositif assorti toutefois de missions spécifiques.

M. AZOULAY souligne que le premier succès du dispositif tient dans le nombre d'étudiants qui ont postulé pour devenir tuteurs car dans le contexte actuel l'engouement pour cette mission ne semblait pas du tout acquis.

Il remercie Mme MERIAUX pour sa présentation et l'ensemble des enseignants qui ont contribué à rendre le dispositif opérationnel très rapidement.

II.3.- Créations de diplômes d'établissement

II.3.1.- Création du Certificat universitaire Tut'Top

Cette demande s'inscrit dans le contexte présenté au point précédent et répond au souhait de délivrer aux tuteurs un certificat attestant d'un certain nombre de compétences afin de valider l'ensemble de leur parcours incluant le suivi de la formation et l'action menée dans le cadre de leur mission.

Mme BLAY fait part de son rapport et de son avis favorable. Elle s'interroge toutefois sur la façon dont est envisagée la pérennisation du dispositif et sur la manière dont vont être rémunérés les enseignants référents ainsi que les différents intervenants qui auront à faire évoluer le dispositif en fonction du retour des étudiants.

M. AZOULAY précise que sur les crédits actuellement alloués, 5% peuvent permettre la rémunération des enseignants impliqués dans le suivi du dispositif et des étudiants. L'objectif du gouvernement est de pérenniser le dispositif et une enveloppe annuelle pour permettre son financement est envisagée. Dans l'hypothèse où les crédits ministériels ne pourraient continuer à être alloués, une solution devra être trouvée pour que l'Établissement finance les heures nécessaires au fonctionnement du dispositif.

La demande de création du Certificat universitaire Tut'Top est approuvée avec 59 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions.

II.3.2.- Création du DU « Notions et concepts fondamentaux en psychanalyse »

M. AZOULAY accueille la Professeure ASKENAZY, porteuse du projet qui présente la proposition de DU (cf dossier en annexe).

Elle précise que le projet prévoit un nombre important d'intervenants universitaires ou non universitaires experts du domaine au niveau national. La formation s'adresse en priorité à des professionnels de santé : médecins, orthophonistes, psychomotriciens, psychologues ou infirmiers et aux étudiants de médecine à partir du M1, aux internes, aux étudiants orthophonistes, en psychomotricité, en psychologie et à d'autres secteur du domaine SHS. Ce DU répond au constat d'une défection importante de l'enseignement de la psychanalyse dans le cadre de la psychiatrie et du sanitaire et au souhait d'élargir le public de cette formation. Elle précise que ce DU ne sera pas professionnalisant et ne confèrera pas la qualité de psychanalyste à ceux qui en seront titulaires. L'objectif est que les étudiants puissent assimiler les notions fondamentales pour mieux comprendre les cas cliniques afin de développer une réflexion clinique, psychopathologique et psychanalytique au sein des structures qui les emploient. Le DU se décline en 6 modules d'enseignements qui seront très interactifs avec les étudiants : « Initiation à la pensée Freudienne », « Initiation à la psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent », « Initiation à la psychanalyse appliquée à la psychiatrie », « Initiation à la pensée post-freudienne », « Histoire de la psychanalyse », « Psychanalyse et problématique contemporaine ».

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux rapporteurs.

La seconde rapporteuse fait part de son rapport et de son avis favorable. Elle souligne que ce DU constitue une formation originale qui a été pensée en articulation avec les formations déjà existantes et qu'il n'y a pas de recoupement, ni sur la formation dispensée avec des enseignements déjà en place dans l'établissement, ni sur les publics visés qui concernent essentiellement des futurs professionnels de terrain.

Le premier rapporteur fait ensuite part de son rapport et de son avis réservé. Il s'interroge sur le partenariat et l'articulation avec le DU de Psycho-traumatologie qui ne sont pas précisés. Il relève une part très importante des enseignements dispensés par Mme ASKENAZY parallèlement au reste des enseignements très morcelés entre un grand nombre d'intervenants avec un nombre important d'heures assurées par des vacataires. Il note, par ailleurs, la présence sur la fiche de soutenabilité de 14 400 € de frais divers pour lesquels aucune précision n'est apportée. Il regrette qu'en raison de cette somme la soutenabilité ne puisse être avérée que pour l'effectif maximum prévu, l'effectif minimum de 14 générerait un déficit. Il s'interroge également sur le mode hybride de fonctionnement du DU qui n'est pas suffisamment détaillé et regrette la qualité de présentation du dossier.

La seconde rapporteuse indique qu'elle avait également relevé les problèmes énoncés par le premier rapporteur mais qu'elle a interrogé directement Mme ASKENAZY qui lui a apporté des réponses concernant notamment l'articulation du DU de Psycho-traumatologie qui aborde les aspects cliniques des traumatismes psychologiques alors que le DU présenté aborde le psycho traumatisme d'une manière plus théorique et historique, un examen précis des contenus d'enseignement lui permet de confirmer qu'aucun recoupement n'est à noter entre les deux formations. Elle ajoute que concernant la somme de 14 400 € Mme ASKENAZY a précisé qu'il s'agissait d'un montant reversé à la Faculté de Médecine.

Le premier rapporteur pense que le terme « partenariat » entre les deux DU est impropre puisqu'il s'agit donc de formations complémentaires. Mme ASKENAZY répond qu'il existe un réel partenariat avec le DU de Psycho-traumatologie porté par les Pr BENOIT et GARCIA mais que les connexions importantes qui existent ne concernent toutefois qu'un seul des modules (Psychanalyse et problématique contemporaine).

Elle explique que le grand nombre d'enseignants intervenant dans la formation tient au fait qu'ils appartiennent tous à la Société Psychanalytique de Paris et sont également associés un groupe de travail qui est le « Groupe Méditerranéen de la Société Psychanalytique de Paris » auquel Mme ASKENAZY participe depuis une quinzaine d'années dans le cadre de séminaires, de formations et de colloques. Elle précise que le terme « vacataire » est utilisé par la Faculté de médecine pour désigner l'ensemble des intervenants qui ne sont pas des enseignants de la composante. Elle ajoute

que tous les intervenants ont été choisis en fonction de leurs compétences et de leur spécialité, Mme AZKENAZY ayant à charge d'en assurer la coordination.

Concernant les 14 400 €, elle confirme qu'ils correspondent à une somme incompressible imposée par la Faculté de Médecine et convient que l'impossibilité d'ouvrir le DU avec moins de 16 inscrits lui pose problème.

Elle indique ensuite qu'elle veillera à ce que le dossier soit corrigée.

Concernant l'hybridation elle explique que compte tenu du contexte sanitaire actuel et de la présence d'un grand nombre d'intervenants répartis sur l'ensemble du territoire national, une grande partie de la formation sera dispensée sous une forme dématérialisée avec possibilité d'accueillir des étudiants en présentiel sur des sites dédiés à Nice et à Paris.

Mme VUILLEMIN fait part de ses interrogations sur le portage de ce DU compte tenu que le DU de Psycho-traumatologie précédemment évoqué est rattaché à l'EUR HEALTHY et suggère qu'afin d'éviter des doublons ou des redondances des co-portages entre les deux composantes puissent être mis en place.

Mme ASKENAZY se déclare favorable à ce type de rapprochement et considère qu'il constituerait une avancée. M. AZOULAY confirme que le DU déjà existant qui regroupe des intervenant de la Faculté de Médecine et de l'EUR étant co-porté par les deux composantes, ce système de co-portage pourrait être étendu au DU « Notions et concepts fondamentaux en psychanalyse » afin de développer des synergies entre les deux composantes.

M. CAILLER s'interroge sur la place de plus en plus importante prise par la formation en distanciel et souhaiterait qu'un véritable débat sur ce sujet puisse se tenir en CAC. M. AZOULAY rappelle que le distanciel est un dispositif complémentaire d'aide et d'accompagnement des enseignants. Dans certain cas précis il peut se substituer au présentiel mais l'Université ne doit pas avoir pour objectif de proposer tous ses enseignements dématérialisés, le présentiel restant fondamental pour la transmission du savoir. Il souligne que les DU qui ont vocation à toucher un public professionnel ou à avoir un rayonnement national, sont des formations pour lesquelles le distanciel partiel ou intégral peut apporter une réelle plus-value. Il informe enfin que la discussion sur la place du distanciel sera inévitable dans le cadre de la mise en place du prochain contrat d'établissement autour de l'architecture des enseignements et de son intégration dans les maquettes ainsi que de sa prise en compte dans les services des enseignants.

M. AZOULAY répond ensuite à M. RASSE que ces enseignements ne sont pas présents dans le cadre du diplôme d'Etat dont le programme national est extrêmement normé, Mme ASKENAZY précise qu'il n'y a pas d'enseignement de la psychanalyse dans les maquettes du premier et du deuxième cycle de Médecine. Un enseignement d'initiation à la Psychanalyse existait en PACES mais le nombre d'heures qui s'y rattache ne cesse de se réduire au fil des ans. Elle rappelle que le DU a pour objectif de faire acquérir les concepts fondamentaux mais qu'il ne permettra pas à ses titulaires une pratique en cabinet, les fonctions agréées des psychanalystes étant règlementées par la loi Accoyer hors du cadre des facultés de Médecine.

La demande de création du DU « Notions et concepts fondamentaux en psychanalyse » est approuvée avec 36 voix pour, 9 voix contre et 16 abstentions sous réserve d'un co-portage entre la Faculté de Médecine et l'EUR Healthy.

II.3.3.- Création du DU "Intelligence artificielle et santé"

M. AZOULAY accueille le Dr HUMBERT pour présenter ce DU qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle (3IA).

M. HUMBERT explique que ce programme répond à une forte demande des professionnels de santé, auxquels elle est destinée (internes, médecins, physiciens médicaux, chercheurs du domaine médical...) L'objectif principal est de renforcer les connaissances et compétences des professionnels de santé en intelligence artificielle afin de les accompagner au mieux dans la mise en place de projets de recherche translationnelle en IA, académiques ou entrepreneuriaux.

Cette formation vise à faire connaître aux étudiants les particularités des diverses données de santé et les méthodes de structuration ainsi que les principaux algorithmes d'IA (issu de l'état de l'art) et à savoir évaluer leurs performances, connaître les risques de biais et établir les étapes d'un projet de développement d'une solution IA en Santé.

Les compétences visées consisteront à adopter une approche pluridisciplinaire, à savoir manier les algorithmes par de la programmation simple, à critiquer la méthodologie d'une solution d'IA en Santé et à être capable d'initier des projets de recherche translationnelle pertinents en IA avec les mathématiciens du secteur académique et/ou des entreprises. Le programme repose sur 110 heures de cours comprenant un module optionnel (bases de programmation Python/R) et 3 autres modules : « Données de santé », « IA fondamentale » et « Innovation et Entrepreneuriat en IA »

Concernant le positionnement de la formation il est précisé qu'il n'existe aucune autre formation diplômante de ce type en PACA, et seulement 2 formations identifiées sur Paris et Lille.

Le DU sera dispensé en formation comodale, porté par une équipe pédagogique renforcée très interdisciplinaire qui s'appuie sur un réseau national de scientifiques et d'experts.

M. AZOULAY donne ensuite la parole à la seconde rapporteuse qui fait part de son rapport et de son avis très favorable. Elle fait part de ses interrogations relatives à la soutenabilité de la formation et relève, que comme dans le cas du DU précédent, un montant de 10 000 € d'autres prestations dont le détail n'est pas précisé. M. HUMBERT répond il s'agit là aussi du montant reversé à la Faculté de Médecine.

La rapporteuse fait part de ses inquiétudes concernant cette pratique qui peut conduire à des difficultés pour l'ouverture de DU qui n'atteignent que l'effectif minimal prévu.

M. HUMBERT confirme qu'il faudra à minima 12 à 13 étudiants pour que la formation présentée puisse ouvrir.

M. AZOULAY précise que la Faculté de Médecine a mis en place un système de redevance qu'elle applique à tous ses DU, mais que cette pratique constitue une spécificité qui n'existe pas dans les autres composantes. Le montant reversé à la Faculté de Médecine étant investit notamment pour l'achat d'équipements et de matériels pédagogiques.

La rapporteuse fait enfin part de son souhait que la fiche MCC soit complétée car seul est indiqué le principe de 3 notes par modules avec des coefficients conformes aux règles des MCC.

M. AZOULAY fait ensuite part du rapport, de l'avis favorable et des remarques de la seconde rapporteuse absente à la séance de ce jour.

La demande de création du DU « Intelligence artificielle et santé » est approuvée avec 53 voix pour et 5 abstentions.

II.3.4.- Création du DU Art du soin en partenariat avec le patient en ligne

M. AZOULAY accueille le Pr DARMON pour présenter ce DU.

M. DARMON explique que ce projet s'inscrit à la suite d'une version du DU en présentiel déjà existante depuis 4 ans et qui a permis la création du centre d'innovation du partenariat avec les patients et le public (CI3P). Ce centre fédère de plus en plus de patients et de professionnels de santé au-delà de la métropole Niçoise autour de l'apprentissage dans une relation de soin tenant compte du savoir expérientiel des patients.

Il est précisé qu'une formation similaire a été conçue par le codirecteur patient du CI3P à l'université de Montréal qui accueille actuellement 50 % d'Européens francophones, et que ce public pourrait ainsi rejoindre la version en ligne du DU.

Il est à noter que la pandémie a amené à adapter la formation originelle en ligne sans que cela n'ait réduit en 2020 la fréquentation des étudiants qui avaient commencé l'année au sein de la faculté de médecine et qu'elle a permis de gagner en expérience sur le sujet. Les contenus, le format et le prix ont été adaptés à ce type d'enseignement et au nombre possibles d'étudiants en distanciel, une partie de ce public connaissant des problèmes de mobilité réduite.

Le DU ne donne droit à aucun titre d'expert mais a pour objectif de constituer un vivier de patients partenaires pour la faculté de Médecine.

La formation est ouverte aux étudiants en sciences de la santé, aux professionnels en exercice, aux patients et aux proches.

L'équipe pédagogique est composée de médecins, de patients (dont un docteur en sciences de l'éducation) et de citoyens issus de l'association citoyenne « Maison de la Médecine et de la Culture » (MMC).

Chaque séance est coconçue selon les sessions thématiques avec les médecins enseignants-chercheurs et des enseignants chercheurs SHS de l'université côté d'azur.

M. AZOULAY donne ensuite la parole aux rapporteurs.

Le second rapporteur fait part de son rapport et de son avis favorable. Il s'interroge sur quelques points de détail concernant notamment les MCC qui font apparaître certaines contradictions et sur l'équipe pédagogique dont la présentation de la composition semble différente selon les onglets du document en ligne.

M. DARMON précise qu'il est présenté dans une partie du document les personnes qui ont participé à la conception du programme et dans une autre partie, celles qui interviennent dans la formation. Concernant les MCC, il précise que les coefficients sur chacun des critères contribuant à la validation du DU seront précisés.

M. AZOULAY fait part du rapport, de l'avis favorable et des questions du premier rapporteur dont le micro est défectueux. A la demande du rapporteur qui souhaite savoir si le nouveau DU en ligne se substitue à celui existant en présentiel M. DARMON répond négativement et précise que si les conditions sanitaires le permettent la version en

présentiel sera maintenue. Il ajoute que les effectifs attendus seront de l'ordre de 18 avec une limite fixée à 25 inscrits et indique que des personnes sont déjà en liste d'attente. Il répond enfin, suite à une question du rapporteur, qu'une convention est prévue avec la MMC et qu'elle intègrera d'autres projets de collaboration.

A Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE qui souhaiterait savoir si l'approche développée autour du patient-expert dans ce DU est similaire à celle proposée par l'Université de Paris-Sorbonne, M. DARMON répond qu'elle s'en éloigne quelque peu dans le sens où dans le cadre du partenariat avec le patient, il est constaté que la dynamique de soin requiert une équipe pluridisciplinaire pour mettre en œuvre plusieurs types de soins autour du patient, lui-même considéré comme un partenaire faisant partie de l'équipe qui peut mettre en évidence les compétences acquises dans le vécu de la maladie alors que le concept de « patient-expert » est quant à lui davantage à rattacher à une pathologie précise.

Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE s'interroge ensuite sur la pertinence d'un co-portage avec l'EUR Healthy. M. DARMON pense que l'option peut être étudiée et se déclare ouvert à tous types de coopérations.

M. AZOULAY convient que dans ce cas précis des collaborations doivent se développer afin de mettre en place une approche pluridisciplinaire, mais qu'imposer un co-portage avec l'EUR ne lui apparaît toutefois pas forcément nécessaire et propose qu'il soit recommandé à la faculté de Médecine de mettre en place une collaboration avec la FRIS et l'EUR Healthy.

La demande de création du DU «Art du soin en partenariat avec le patient en ligne» est approuvée avec 43 voix pour et 12 abstentions sous réserve que les précisions demandées sur les MCC soient apportées.

II.3.5.- Création du DU Thérapeutique médicale et chirurgicale de la calvitie

M. AZOULAY accueille le Pr CASTILLO pour présenter ce DU.

M. CASTILLO fait part du contexte de ce DU et informe que 12 millions de personnes en France souffrent d'alopécie androgénétique. Il souligne les progrès des techniques effectués depuis les années 1990 concernant la greffe capillaire et précise qu'un million de personnes par an dans le monde ont recours à des interventions dans ce domaine.

La problématique tient à la rareté de la formation universitaire en France avec seulement 2 DU (Paris Sorbonne et Lyon). Il est à noter un intérêt grandissant des praticiens et des patients et le développement de certaines dérives des pratiques avec des gestes spécialisés confiés à des techniciens souvent non qualifiés officiellement par manque de connaissance, et au développement d'un tourisme médical, avec de très nombreux patients qui partent à l'étranger pour la prise en charge de ce type de soins.

Il présente ensuite l'équipe pédagogique avec la présence du Dr Barbara LERHE, PHC en Chirurgie maxillo-faciale, qui détient une véritable expertise sur cette thématique et qui a monté et coordonné le programme d'enseignement.

L'effectif prévu est de 15 étudiants la première année. Le public concerné est constitué d'étudiants du 3^{ème} cycle (Diplôme français d'Etat/Internat qualifiant : Chirurgie plastique, Chirurgie cervico-faciale, Chirurgie maxillo-faciale, ORL, Dermatologie), de titulaires de diplôme étranger qualifiant dans ces mêmes spécialités et de praticiens libéraux déjà installés.

Les objectifs pédagogiques concernent l'étude des pathologies du cuir chevelu conduisant à une alopecie, les bases anatomiques du cuir chevelu, l'étude des méthodes de reconstruction de la calvitie et l'enseignements pratiques des techniques de reconstruction.

La formation sera organisée dans le Service d'ORL de l'Institut Universitaire de la Face et du Cou et au sein du Laboratoire d'anatomie de la Faculté médecine de Nice. Elle se déroulera sur 4 séminaires d'un jour et demi avec 48H d'enseignement et 2 jours de stages d'observation de terrain agréés par les enseignants.

Le diplôme sera validé sur la base de l'assiduité, de la rédaction d'un mémoire (constituant 70% de la note finale) et d'un stage d'observation de 2 jours (constituant 30% de la note finale).

M. AZOULAY laisse la parole au 1^{er} rapporteur qui fait part de son rapport et de son avis favorable. Il fait toutefois part de ses interrogations sur la comptabilisation de 1309 € au titre des heures facturées alors qu'il est indiqué par ailleurs que les heures de cours ne sont pas rémunérées et sur la ventilation du reste des dépenses dont le détail est insuffisant pour savoir s'il s'agit de dépenses incompressibles qui ne permettraient pas d'atteindre l'équilibre si le nombre de participants n'était que de 18.

M. CASTILLO précise que les 10 000 € reversés à la faculté de Médecine ont été imputés à tort aux fournitures spécifiques diverses alors qu'ils devraient figurer dans les autres prestations. Il confirme que les intervenants ne sont pas payés, hormis le défraiement de leur transport. Il précise que le coût un peu élevé tient à la facturation des pièces anatomiques et au reste du matériel qui sera essentiellement fonction du nombre d'étudiants. Il souligne que le DU

sera viable à partir de 14 ou 15 étudiants et qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir pour atteindre cet effectif car la formation est très attendue.

M. AZOULAY donne ensuite la parole au second rapporteur. Il indique que l'essentiel de ses observations rejoignent celles du premier rapporteur auxquelles M. CASTILLO a répondu. Il relève également une contradiction entre l'indication d'un enseignement totalement en présentiel d'une part et celle selon laquelle le DU serait partiellement accessible à distance.

Le Pr CASTILLO précise que pour les actes techniques qui se tiendront au laboratoire d'anatomie le présentiel sera obligatoire mais qu'en fonction de la situation sanitaire, les enseignements théoriques pour deux des séminaires, pourraient quant à eux se faire à distance.

La demande de création du DU « Thérapeutique médicale et chirurgicale de la calvitie » est approuvée avec 47 voix pour et 6 abstentions.

II.3- Création du DIU - Médecine de la personne âgée

Compte tenu d'un nombre important d'interrogations de la part des rapporteurs et de l'absence de responsable de la formation, M. AZOULAY propose le report du dossier au prochain CAc.

II.3.7.- Création du DIU Pratiques chirurgicales en cancérologie

Le second rapporteur fait part de son rapport et de son avis favorable, il s'interroge toutefois sur la mention qui précise que les heures de cours ne sont pas rémunérées. M. AZOULAY rappelle que les PUPH et MCPH n'ayant pas d'obligation d'un nombre d'heures de service à effectuer, leur intervention dans l'ensemble des formations diplômées d'état et DU se fait sans contrepartie d'une rémunération.

Compte tenu de l'absence de responsable de la formation et de l'impossibilité pour le premier rapporteur du champ disciplinaire à se connecter, M. AZOULAY propose le report du dossier au prochain CAc.

M. AZOULAY précise à la demande de M. ROULEAU que pour l'ensemble des DU, lorsque l'effectif minimal n'est pas atteint le DU n'ouvre pas.

II.4.- Calendriers pédagogiques 2021-2022

M. AZOULAY rappelle que deux calendriers distincts sont proposés pour le premier et pour le deuxième cycle compte tenu des contraintes spécifiques aux licences et aux masters.

M. CREMOUX indique que les calendriers proposés reposent sur les mêmes bases que ceux validés l'an dernier en intégrant les périodes d'enseignement, de pauses pédagogiques, les périodes enjeu et les périodes d'épreuves. Des précisions ont été apportées concernant les épreuves de compétences transversales compte tenu des questions qui se sont posées cette année avec l'introduction d'un détail indiquant des dates précises par portail. M. AZOULAY souligne que les composantes n'auront pas à bloquer toute la période mais seulement les dates afférant au portail dont elles relèvent.

M. CREMOUX précise que, pour les campus Trotabas, Valrose et Carlone, le calendrier pourra être adapté en fonction de l'avancée des travaux programmés pendant l'année universitaire. Les dates limites de jury devront toutefois être respectées afin de permettre aux étudiants d'obtenir leurs résultats dans les délais prévus.

Il est souligné par ailleurs que la date de fin de l'année universitaire est reconduite à la veille des vacances de Noël afin de permettre une plus grande souplesse au regard des périodes de stage.

M. AZOULAY répond ensuite à M. LEGRAND que pour lorsque des mineures sont partagées entre plusieurs composantes, il est fortement recommandé de les positionner le jeudi matin afin de faciliter la participation des étudiants. Il ajoute que dans le même esprit, une semaine banalisée est proposée entre les deux semestres afin de permettre à certaines composantes de proposer des « winter-schools » ou d'autres ateliers ouverts à l'ensemble des étudiants de l'établissement.

M. CREMOUX répond ensuite à M. LEGRAND que les journées banalisées seront proposées par la Direction de la Vie Universitaire et seront intégrées ultérieurement au calendrier. Les journées « Président » quant à elles, ne sont pas votées et sont communiquées chaque année par la DRH à une date plus tardive.

M. AZOULAY répond à Mme BERTRAND que l'objectif est de faire entrer l'ensemble des composantes y compris celles du secteur Santé dans le calendrier. Mme BERTRAND fait part d'un calendrier très contraint en odontologie lié notamment à une augmentation des effectifs qui ne permettra pas de banaliser une semaine entre les deux semestres. M. AZOULAY répond qu'il convient dans ce cas de transmettre une demande argumentée pour obtenir une dérogation. M. LEGRAND déplore que les calendriers affichés sur les divers sites des composantes ne mentionnent pas les journées « Président ». M. AZOULAY indique que le positionnement de ces journées doit répondre à des contraintes difficiles à anticiper mais qu'un effort pour une meilleure communication sera demandé au service compétent. Il précise, suite à une remarque de Mme BARRAL, qu'un travail est mené avec Mme WATINE sur l'articulation des calendriers pédagogique avec la Vie Universitaire qui implique des échanges avec le CROUS notamment en ce qui concerne la restauration.

Les propositions de calendrier pour le premier et le second cycle sont approuvées avec 47 voix pour et 4 abstentions.

II.5.- Dispositions relatives aux inscriptions

M. CREMOUX informe qu'hormis les dates qui ont été actualisées, le projet d'arrêté relatif aux périodes et modalités d'inscriptions est sensiblement identique à celui de l'an dernier. Un point a été ajouté en n°9 de l'article 3-B concernant les étudiants en contrat d'apprentissage. Il est dorénavant clairement précisé ce qu'il advient au-delà du délai de 3 mois qui est accordé à l'étudiant pour trouver son contrat d'apprentissage.

Aux interrogations de M. CAMINADA sur la possibilité d'introduire un délai similaire pour les contrats de professionnalisation, M. CREMOUX répond que contrairement aux contrats d'apprentissage le code du travail ne prévoit pas ce type de délai pour les contrats de professionnalisation. Une discussion préalable avec les composantes et le service juridique serait donc nécessaire avant d'envisager l'introduction d'un tel délai pour ce type de cas.

M. LEGRAND fait observer que la mention « *y compris les redoublant en PACES* » qui figure à l'article 1 est sans objet pour l'année 2021-2022, il lui est confirmé qu'elle sera retirée.

Il s'interroge ensuite sur la possibilité d'élargir l'article 5 concernant la date de dépôt d'aménagement des études et des examens pour les étudiants en situation de handicap, en prévoyant des modalités du même type pour les étudiants relevant d'autres statuts particuliers tels que les sportifs ou artistes de haut niveau. M. CREMOUX indique que les aménagements concernant les situations de handicap peuvent être demandés soit en début d'année, soit en début de semestre, soit au fil de l'eau pour un handicap temporaire. M. AZOULAY précise l'étudiant doit pouvoir produire un justificatif dans des temps impartis permettant l'organisation des examens et ajoute que la réorganisation du SSU devrait permettre un gain en termes d'efficacité et d'écourter ainsi les temps de réponse donnés aux étudiants. Concernant les sportifs ou les artistes, il est précisé que les aménagements sont à demander en début d'année. M. LEGRAND, en charge du suivi des artistes de haut niveau, fait part de demandes qui arrivent très tardivement et qu'il est difficile de refuser dans la mesure où aucune date butoir n'a été préalablement fixée. M. CREMOUX indique que pour les étudiants à statuts particulier, autres que ceux en situation de handicap, il n'est pas prévu la rédaction d'un arrêté mais seulement la signature d'un contrat pédagogique avec la composante, il lui paraît toutefois tout à fait pertinent d'inclure l'ensemble des étudiants demandeurs d'aménagement d'études dans le cadre de l'article 5 qui sera renommé.

Les périodes et modalités d'inscription présentées intégrant les modifications demandées sont approuvées avec 44 voix pour et 2 abstentions.

II.6.- Tarifs spécifiques (hors diplômes nationaux)

M. AZOULAY rappelle que, comme chaque année, le document présenté compile les tableaux remontés par chaque composante intégrant les tarifs de l'ensemble de leurs diplômes d'établissement. Les tarifs seront votés globalement après discussion éventuelle sur des tarifs particuliers.

M. CREMOUX souligne que l'ensemble des tarifs présentés concernent des diplômes déjà validés par les instances. Mme HERITIER s'interroge à ce propos sur la présence d'un tarif pour le DU Economie et Management des Ressources Humaines porté par l'EUR ELMi dont elle n'a pas trouvé la trace de la validation du DU. M. AZOULAY confirme que ce tarif est à retirer du tableau, la validation du DU ayant été reportée car la convention de partenariat à laquelle il été adossé devait être revue.

Mme HERITIER relève ensuite un problème de forme avec la présence de « tarifs réduits particuliers » parfois supérieurs au tarif normal. M. AZOULAY explique que le tarif réduit particulier est souvent celui qui est appliqué dans le cadre d'une convention avec un partenaire, M. CREMOUX convient qu'il serait plus pertinent de parler de « tarif spécifique » et que le tableau sera corrigé dans ce sens. Il rappelle qu'à l'origine il n'était proposé qu'un tarif normal et un tarif réduit et que par la suite de nombreux TARIFS particuliers sont venus s'ajouter pour lesquels le terme « réduit » n'est pas adapté.

Concernant les tarifs spécifiques, Mme HERITIER fait part d'interrogations qui lui sont remontées concernant les tarifs applicables aux étudiants extra-communautaires. M. AZOULAY rappelle que la discussion autour de ces tarifs s'est toujours tenue en Conseil d'Administration. M. CREMOUX ajoute qu'un vote sur le principe des Droits différenciés applicables aux diplômes de Licence et de Master a déjà eu lieu mi-décembre selon lequel ce type de droit s'appliquerait aux étudiants extracommunautaires assorti d'une possibilité d'exonération laissée aux formations sur la base d'un critère de francophonie et d'un critère d'excellence.

Dans ce cadre un tableau est en train d'être soumis aux composantes afin qu'elles fassent remonter les formations qui souhaitent exonérer et le ou les critère(s) d'exonération qu'elles retiennent. Lorsque ce recensement aura été effectué, le tableau final sera soumis au vote du CA.

M. AZOULAY précise à la demande de M. LEGRAND que les conventions avec les établissements entrent dans le champ de l'exonération.

M. CREMOUX répond à la demande de Mme MIGLIACCIO que le nombre d'exonération doit s'inscrire dans le cadre global de l'ensemble des exonérations pratiquées par l'établissement hors boursiers d'état, limitées aux 10% fixés par le code de l'éducation. Jusqu'alors les 10% étaient calculés sur le nombre total d'étudiants inscrits, mais compte tenu que les droits différenciés consistent en des exonérations partielles, la question a été posée au Ministère sur la possibilité d'un calcul de 10% sur les droits d'inscription plutôt que sur le nombre d'étudiants.

Il précise à la demande de M. CAMINADA qu'il n'y a pas lieu de revoir les conventions signées avant le vote des droits différenciés dans la mesure où les montants des droits à payer ont été précisés dans la convention.

M. LECOUEUX souhaiterait savoir si le document officiel relatif aux droits différenciés pourrait être diffusé avant le 30 avril, date à laquelle une réponse doit être donnée aux étudiants. M. CREMOUX précise que ce document a été transmis aux Directeurs administratifs de composantes et aux services de scolarité.

Les tarifs spécifiques relatifs aux diplômes d'établissement présentés sont approuvés avec 39 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

II.7.- Révision des intitulés des Parcours Licence continuum enseignement

M. AZOULAY explique qu'il a été observé que les parcours de continuum développés entre la Licence et le Master MEEF lors de la précédente accréditation avaient tous été nommés de manière différente. L'INSPE a souhaité qu'afin d'améliorer la lisibilité de l'offre de formation il soit procédé à une homogénéisation des intitulés de ces parcours qui ont tous vocation à préparer les étudiants à la poursuite de leurs études en master MEEF. Un travail de mise en cohérence a donc été fait en collaboration avec Mme Isabelle SCHOENHENZ coordinatrice des continuums à l'INSPE.

M. CREMOUX précise que l'intitulé retenu se compose des termes « Préparation aux métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation » « 1^{er} degré » ou « 2nd degré » et de l'intitulé de la mention de la Licence. (cf document en annexe).

Les intitulés des Parcours Licence continuum enseignement présentés sont approuvés avec 41 voix pour et 1 abstention.

Aux interrogations de M. LEGRAND, M. AZOULAY rappelle que le cadrage établissement prévoit un effectif de 12 étudiants minimum pour l'ouverture d'un parcours de Licence et qu'un prochain Conseil devra rediscuter de ce type de seuil avant la prochaine rentrée.

II.8.- Modalités relatives à la sélection en master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation : capacités d'accueil, critères de sélection (compléments)

M. AZOULAY explique que compte tenu du calendrier très particulier des Masters MEEF, il restait encore un master sur lequel persistaient des hésitations pour une ouverture au niveau M2 et que compte tenu d'un choix d'ouverture effectué tardivement il doit être maintenant procédé au vote des modalités de sélection (cf document en annexe). M.

Conseil Académique n°5 du 13 avril 2021

CREMOUX souligne que la campagne de recrutement ne pourra débuter avant que le CAC et le CA n'aient validé ces modalités.

Les Modalités relatives à la sélection en master MEEF PIF présentées sont validées avec 42 voix pour et 2 voix contre.

II.9.- Conventions internationales

M. AZOULAY informe que certaines des conventions qui avaient été mises en ligne la semaine dernière ont été retirées de l'ordre du jour car des compléments d'information restaient en attente. Il accueille Mme SABOURAULT, Vice-Présidente au Développement international pour présenter les conventions.

II.9.1.- Accord de double diplôme (EUR ELMI) Licence Economie-Gestion avec l'Alliance Française Nice Côte d'Azur / Institut de Commerce International (ICI) de l'Université de Technologie et de Commerce de Chongqing (Chine) « Executive Doctorate in Business Administration »

Mme SABOURAULT présente cette convention qui s'inscrit dans le programme de formation « 2+2 » qui prévoit deux premières années de formation dans l'université chinoise et deux années à UCA au terme desquelles les étudiants pourront obtenir la Licence Economie-Gestion. La première année suivie à UCA correspond au DU PLEEM (Préparation Linguistique aux Etudes d'Economie et de Management) qui leur permettra d'acquérir le niveau B1 en langue française d'une part, et de suivre d'autre part des enseignements préparatoires à la L3 économie-gestion qu'ils intégreront pour la dernière année du programme. Les enseignements de Français Langue Etrangère seront assurés par l'Alliance Française partenaire de la convention. Les frais sont de 7400€ pour les deux années et se décomposent en 5900 € au titre du DU PLEEM et 1500 € pour la Licence Economie Gestion où un service de tutorat et d'accompagnement pédagogique sera mis en place. Les MCC reprennent celles du DU PLEEM et de la L3 Eco-Gestion. Des missions sur place en Chine, à raison d'une par an, sont également envisagées. Le nombre d'étudiants accueillis prévu est de 12 au minimum et 25 au maximum. M. LECOUTEUX précise, à la demande de M. AZOULAY, que pour la première année du programme à UCA un groupe d'une dizaine d'étudiants environ est attendu d'ici 2 ans. Il est précisé à la demande de M. LEGRAND que les étudiants ont commencé le programme en Chine en 2019-20, qu'ils intégreront le DU en 2021-22 et la licence à la rentrée 2022. Une seule cohorte est pour l'instant prévue et en fonction du succès rencontré par le programme, la convention pourra être renouvelée.

L'accord de double diplôme avec l'Alliance Française Nice Côte d'Azur et l'Institut de Commerce International (ICI) de l'Université de Technologie et de Commerce de Chongqing (Chine) est approuvé avec 32 voix pour, 6 contre et 4 abstentions.

II.9.2.- Convention financière relative à une coopération de formation de POLYTECH avec Dongfang International Center for Educational Exchange

Mme SABOURAULT, présente cette convention qui a pour vocation de préparer des étudiants chinois au PEIP (Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech) qui est un cursus préparatoire de 2 ans au cycle ingénieur de Polytech.

La convention fait suite à un MOU signé en 2017 et à un avenant signé en 2019. Une année (PEIPO) est proposée pour préparer les étudiants chinois au PEIP avec une formation en Chine d'août à janvier qui concerne essentiellement des cours de Français et de janvier à juin en France à Polytech qui combine 320 H de cours de FLE avec 180 H d'enseignements de renforcement disciplinaire de niveau Bac S (mathématiques, physique, chimie, informatique). Au terme d'une évaluation les étudiants qui ont réussi le PEIPO intégreront le PEIP. Les effectifs étaient pour les années précédentes de 10 étudiants en 2017/18 (qui ont tous intégré le PEIP), puis de 3 en 2018/19 (dont 2 ont été réorientés en licence de Sciences), et de 3 en 2019/20 (qui ont tous intégré le PEIP).

M. CAMINADA précise à la demande de M. AZOULAY qu'il n'a pas été fixé de nombre maximum d'étudiants.

Mme SABOURAULT ajoute à la demande de Mme PERALDI que les cours ne sont pas mutualisés et que les coûts de formation sont de 5500 € par étudiant et par semestre.

La convention financière relative à une coopération de formation de POLYTECH avec Dongfang International Center for Educational Exchange est approuvée avec 28 voix pour, 6 contre et 9 abstentions.

Conseil Académique n°5 du 13 avril 2021

II.10.- Information candidatures Parcoursup

M. CREMOUX rappelle que les étudiants avaient jusqu'au 8 avril 23H59 pour confirmer leurs vœux. Il présente les chiffres au 9 avril (cf document en annexe).

Il est noté une très forte augmentation sur les filières Santé en 1^{ère} année. (29% en PASS avec un taux de pression de 1051% et de 17 % en LAS). Des baisses sont cependant relevées pour le LAS-STAPS de - 7% et pour le LAS-ST de - 11%. L'augmentation globale (de 46% en moyenne) doit toutefois être relativisée car elle est calculée en tenant compte des vœux multiples qui peuvent être formulés par un seul étudiant.

D'autres augmentations ont été constatées sur des filières déjà en tension : Droit, Eco-Gestion, Psychologie, Sciences de la Vie.

D'autres filières telles qu'Arts du Spectacle et Musicologie connaissent en revanche des baisses notables.

Les doubles licences continuent à rencontrer un vif succès, avec d'une manière générale, une forte augmentation (exceptées une baisse constatée pour « Mathématiques-Sciences de la Vie » ; « Sciences de la Terre-Physique » et « Arts du Spectacle-Ethnologie »)

A l'IUT, la situation des candidatures demeure stable malgré la création des BUT et compte tenu de la fermeture d'un certain nombre de filières en apprentissage en première année (TC et GEII). Les taux de pression restent élevés à l'IUT dans la mesure où les filières sont sélectives.

M. CREMOUX indique que les chiffres de Polytech ne lui sont pas encore parvenus et M. CAMINADA fait part d'une légère baisse de l'ordre de 3% constatée par rapport à l'année dernière.

M. AZOULAY souligne qu'il s'agissait de donner aujourd'hui, une première information et qu'une vision plus complète pourra être présentée lorsque les choix des candidats seront connus.

La séance est levée à 17H50.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation

